# CHARTE DE LA MOBILITÉ LA POSTE

## POUR UNE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ACCESSIBLE À TOUS

### ENGAGEMENTS DE LA POSTE

- Une entreprise attentive, qualifiante et engagée dans la performance et l'innovation sociale
- La possibilité donnée à tous, de construire et sécuriser son évolution de carrière tout au long de sa vie professionnelle
- Dans un contexte évolutif, la mobilité est un élément positif de sécurisation du parcours professionnel

### ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ

- Des dispositifs RH d'accompagnement spécifiques à chaque projet professionnel
- La prise de poste et la montée en compétences facilitées par des parcours d'intégration et de formation adaptés
- Lors d'une transition professionnelle, un accompagnement renforcé, pour faciliter développement de l'employabilité et mobilité

### CONDITIONS DE LA MOBILITÉ

- Une démarche personnelle et responsable, pour une mobilité interne à La Poste SA ou au sein du Groupe La Poste, ou encore, en dehors de La Poste
- Le respect de toutes les règles de non-discrimination, de bienveillance et d'objectivité pour la reconnaissance de ses compétences, de ses expériences et de la motivation
- Une rémunération équitable associée à la fonction occupée, avec reprise de l'ancienneté
- Une durée de tenue de son poste de 3 ans avant une mobilité (sauf accord des parties concernées ou lors d'une transition professionnelle)
- Pas de période d'essai mais, en cas de changement de filière professionnelle, possibilité de retour sur un poste équivalent, à sa demande, dans les trois mois qui suivent la mobilité *

### SECURISATION DE LA MOBILITÉ

- La priorité donnée à une candidature interne sur une candidature externe au Groupe
- Une mobilité préparée et accompagnée avec l'aide d'équipes dédiées
- La visibilité des métiers et entités du Groupe qui recrutent grâce à la Bourse d'Emplois
- La réception par mail d'offres correspondant à ses compétences ou à son projet professionnel, ou, favorisant le rapprochement domicile-travail *
- Un délai maximum de 3 mois entre la décision de recrutement et la mobilité (sauf accord des parties concernées)
- Une rémunération connue en amont de la décision de mobilité, conforme à la politique d'accompagnement financier de l'évolution fonctionnelle, géographique ou organisationnelle

* Sous conditions

**1er juillet 2025**

LA POSTE GROUPE